



**FONDATION  
D'AIDE SOCIALE ET CULTURELLE  
DU CANTON DE VAUD**

Rapport d'activités  
juillet 2011 - Juin 2012

<b>1. Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Billet du Président .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Répartitions cantonales .....</b>	<b>4</b>
3.1 Modalités de répartition des bénéficiaires entre cantons .....	5
3.2 Montant distribué dans le canton de Vaud .....	5
<b>4. Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud .....</b>	<b>6</b>
4.1 Liste des membres du Conseil de Fondation .....	7
4.2 Secrétariat général et administration .....	7
4.3 Organisation .....	8
4.4 Charges de fonctionnement .....	9
<b>5. Modalités d'attribution et règles d'octroi .....</b>	<b>9</b>
<b>6. Domaines et répartition .....</b>	<b>10</b>
6.1 Groupe d'experts « social » .....	11
6.2 Groupe d'experts « culture » .....	12
6.3 Groupe d'experts « promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit » .....	13
6.4 De plus en plus de demandes .....	14
<b>7. Evolution des demandes et des attributions de dons .....</b>	<b>15</b>

# 1. Préambule

Ce rapport présente les soutiens octroyés par la Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud (FASC) durant la période allant de juillet 2011 à juin 2012. Plus de 32 millions de francs ont été octroyés durant cet exercice. Ce montant était destiné à près de 800 projets.

## 2. Billet du Président

Un don de la Loterie Romande c'est un coup de pouce pour lier la gerbe et financer le projet. Que le montant soit de quelques milliers de francs ou de plusieurs centaines, cette réalité demeure et se retrouve dans chaque projet.

Cette année, nous avons pu répondre à de nouvelles demandes ! : Numérisation d'une quinzaine de salles de cinémas, démarrage de structures d'accueil de la petite enfance, soutien de jeunes compagnies de théâtre et de danse, entretien du patrimoine bâti, projets innovants dans la recherche et le développement durable. Pour mieux répondre aux variations des demandes trimestrielles, un fonds de compensation a été mis en place.

La Loterie Romande gagne en visibilité. Le site internet [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch) a été entièrement réorganisé, complété et répond aujourd'hui à toutes les demandes : procédure pour demande de dons, actualité, rapports et information, liste des bénéficiaires de dons avec les montants décidés.

Le bon fonctionnement de la FASC ne pourrait être atteint sans l'engagement et les compétences apportées par chacun, au secrétariat tout d'abord, aux trois groupes d'experts et à leur président, et finalement au Conseil de fondation. Qu'ils soient, chacun ici, remerciés.

Roland Dapples

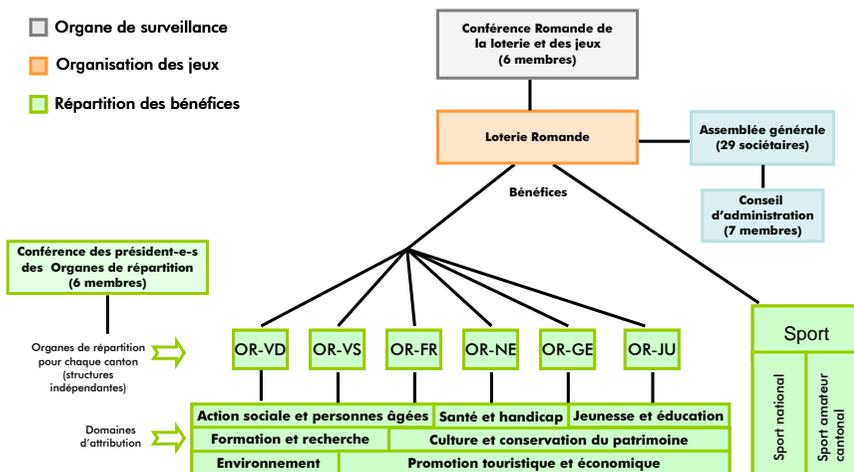
### 3. Répartitions cantonales

Les bénéfices de la Loterie Romande sont intégralement remis aux Organes de répartition des six cantons romands, à savoir : Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura.

Dans chacun des cantons romands, une commission cantonale indépendante est chargée de répartir les bénéfices dégagés par la Loterie Romande. Chaque commission est organisée selon ses propres règles.

Un montant de l'ordre de 10% des répartitions cantonales est réservé pour les projets qui touchent tous les cantons. La commission romande, composée des présidents de chaque organe de répartition, est en charge de cette distribution.

## Organisation



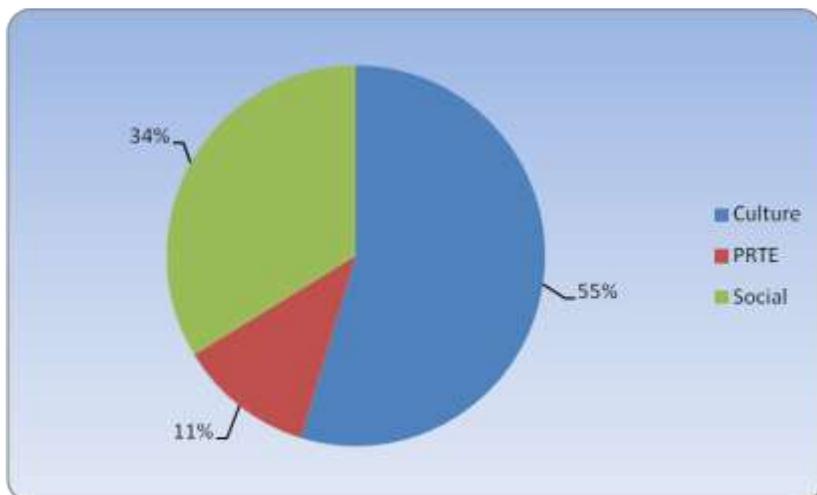
### 3.1 Modalités de répartition des bénéfices entre cantons

Les bénéfices de la Loterie Romande sont redistribués aux organes cantonaux. La répartition tient compte de deux éléments : la population de chaque canton et le revenu global brut des jeux par canton.

### 3.2 Montant distribué dans le canton de Vaud

L'organe vaudois de répartition a octroyé un montant de CHF 32'116'220.- pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012.

L'octroi des dons est trimestriel et le montant se répartit de la manière suivante entre les différents domaines :



Pour cet exercice, le nombre de dossiers reçus s'élève à 965.

Sur les 965 dossiers, 731 répondaient aux critères d'attribution de la FASC et ont été examinés par les groupes d'experts.

## 4. Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud

La Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) est l'organe chargé de redistribuer les bénéfices de la Loterie Romande sur le territoire vaudois (à l'exception du sport géré par le fonds cantonal du sport). Cette entité dispose d'une personnalité juridique propre. Elle est totalement indépendante de l'administration cantonale et de la Loterie Romande.



## **4.1 Liste des membres du Conseil de Fondation**

- Monsieur Roland Dapples, Président
- Madame Pascale Fischer, Vice-présidente
- Monsieur Edmond Vullioud
- Monsieur Michel Surbeck
- Monsieur Philippe Sordet
- Madame Marie-Claude Jequier
- Monsieur Rémy Jaquier
- Monsieur Philippe Maillard
- Monsieur Olivier Pichard
- Monsieur Bernard Thalmann
- Monsieur Jean-Pierre Pastori
- Monsieur Michael Kinzer
- Monsieur Pierre Starobinski

## **4.2 Secrétariat général et administration**

- Monsieur Blaise Triponez, Secrétaire général
- Madame Catherine Pagano, Assistante
- Madame Virgine Duval, Assistante

## **4.3 Organisation**

### Conseil de Fondation :

Le Conseil de Fondation est composé de 13 membres choisis pour leur représentativité des divers secteurs soutenus par la Loterie Romande et des régions du canton de Vaud. Les membres sont nommés par le Conseil d'Etat.

### Bureau :

Composé de 5 membres, le Bureau est chargé d'administrer la FASC.

### Groupes d'experts :

Ces groupes sont chargés d'analyser les dossiers et de faire des propositions de dons au Conseil de Fondation. Elles sont au nombre de trois :

- Culture et patrimoine
- Social
- Promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit (PRTE)

### Vérification des comptes :

Une fiduciaire est chargée de réviser les comptes trimestriellement.

### Secrétariat général et administration :

Le secrétariat est en charge de l'étude, de la préparation, du suivi et du contrôle des dossiers et de la gestion administrative.

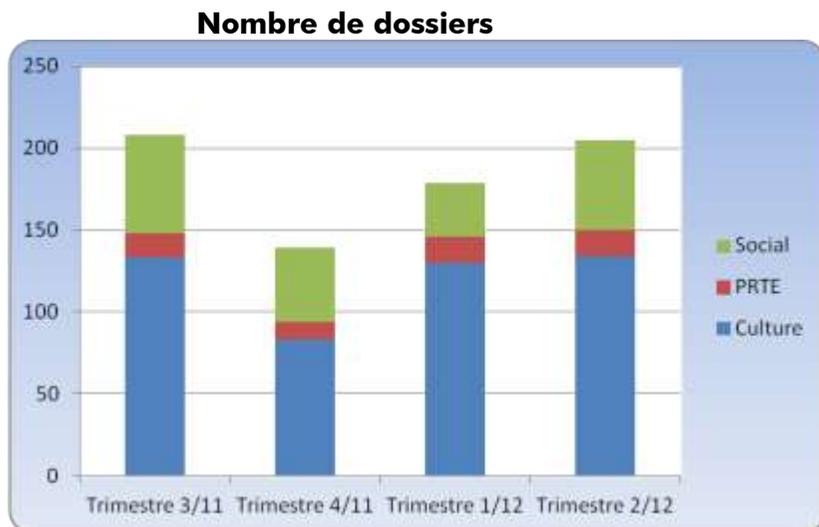
## 4.4 Charges de fonctionnement

La FASC porte une extrême attention à ses charges de fonctionnement et à la gestion de sa trésorerie. L'objectif est de consacrer le maximum des ressources aux institutions d'utilité publique.

## 5. Modalités d'attribution et règles d'octroi

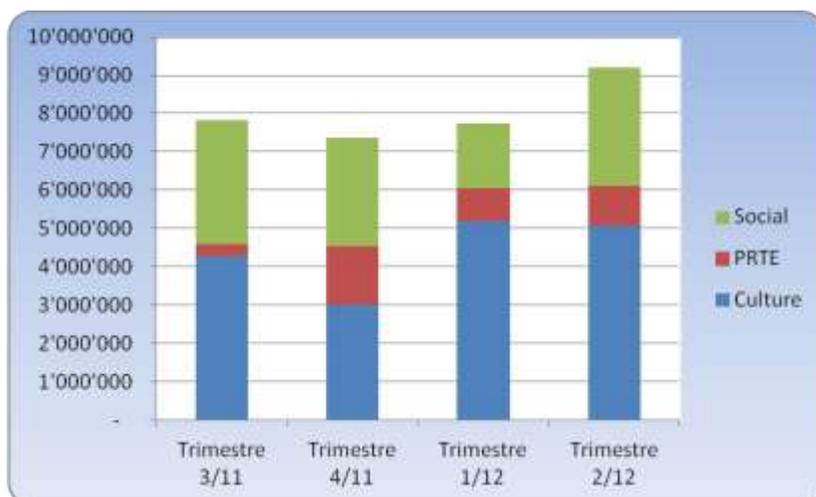
Les dossiers sont traités de manière impartiale en fonction de critères précis. Le détail des règles d'octroi est public et consultable sur le site [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch).

Des questionnaires spécifiques doivent être complétés par tous les requérants. Ceux-ci sont ensuite examinés par les différents organes de la FASC. Le Conseil de Fondation prend la décision finale s'agissant de l'octroi du don et du montant à attribuer.



## 6. Domaines et répartition

Le montant octroyé lors des quatre répartitions de l'exercice a varié entre 7,4 et 9,2 mios de francs. La répartition globale sur la période est de 17'569'397.- francs en faveur de la culture, 10'827'823.- francs en faveur du domaine social et les 3'719'000.- francs restants destinés au domaine de la promotion, de la recherche, du tourisme, de l'environnement et du patrimoine construit.



## 6.1 Groupe d'experts « social »

Cette commission est composée de 6 membres. Elle est présidée par Monsieur Michel Surbeck.

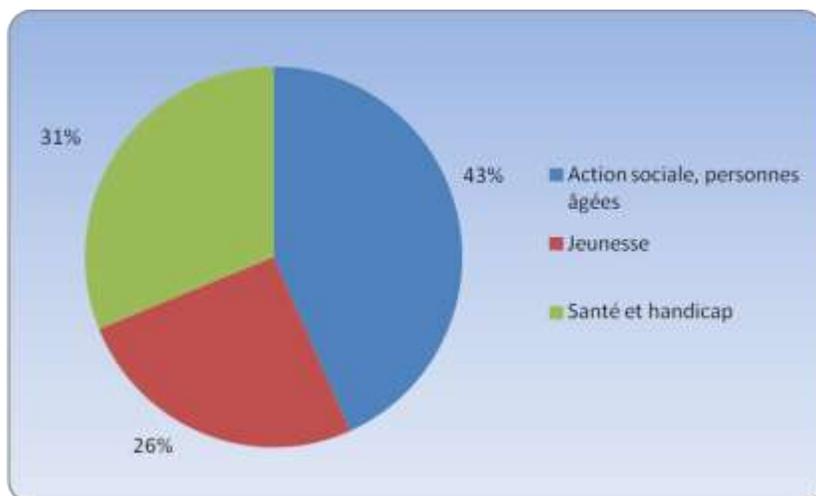
### Membres :

- Madame Pascale Fischer
- Monsieur Philippe Maillard
- Monsieur Olivier Pichard

### Experts externes :

- Monsieur Elie Benmoussa
- Monsieur Alain Porchet

Le montant octroyé dans ce domaine durant l'exercice s'élève à CHF 10'827'823.-.



## 6.2 Groupe d'experts « culture »

Cette commission est composée de 6 membres. Elle est présidée par Monsieur Edmond Vullioud.

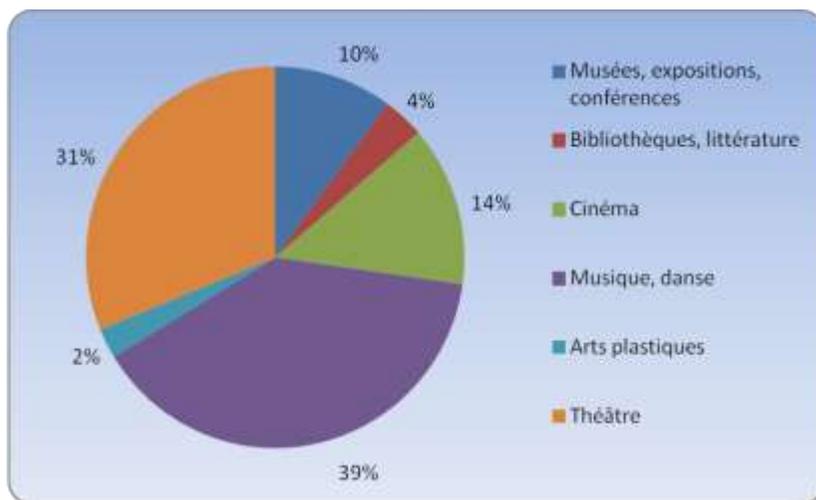
### Membres :

- Madame Marie-Claude Jequier
- Monsieur Michael Kinzer
- Monsieur Jean-Pierre Pastori
- Monsieur Pierre Starobinski

### Expert externe:

- Monsieur Raphaël Aubert

Le montant octroyé dans ce domaine durant l'exercice s'élève à CHF 17'569'397.-



### 6.3 Groupe d'experts « promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit »

Cette commission est composée de 4 membres. Elle est présidée par Monsieur Philippe Sordet.

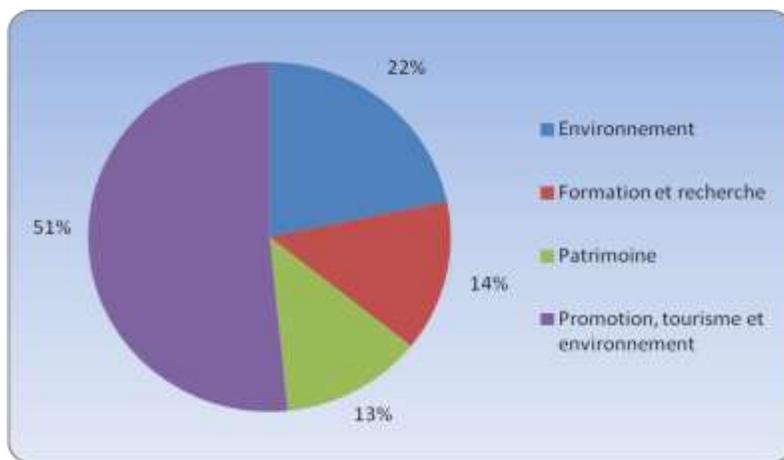
#### Membres :

- Monsieur Rémy Jaquier
- Monsieur Bernard Thalmann

#### Expert externe:

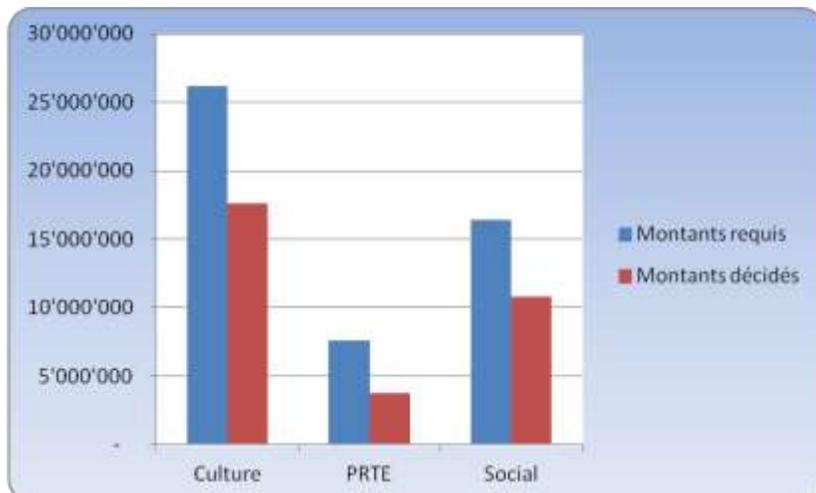
- Monsieur Vincent Krayenbuhl

Le montant octroyé dans ce domaine durant l'exercice s'élève à CHF 3'719'000.-



## 6.4 De plus en plus de demandes

Les ressources de la FASC ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Même si les requêtes respectent les critères, les moyens à disposition sont limités. Les groupes d'experts et le Conseil de Fondation ont la lourde responsabilité de prioriser les aides.



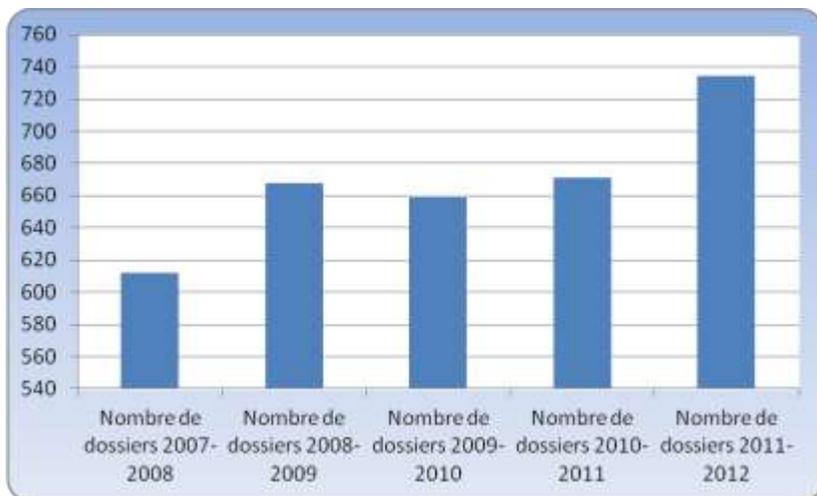
Le total des montants demandés au cours de l'exercice s'élevait à plus de 50 mios de francs.

La FASC a octroyé 32 mios (soit le 64 %).

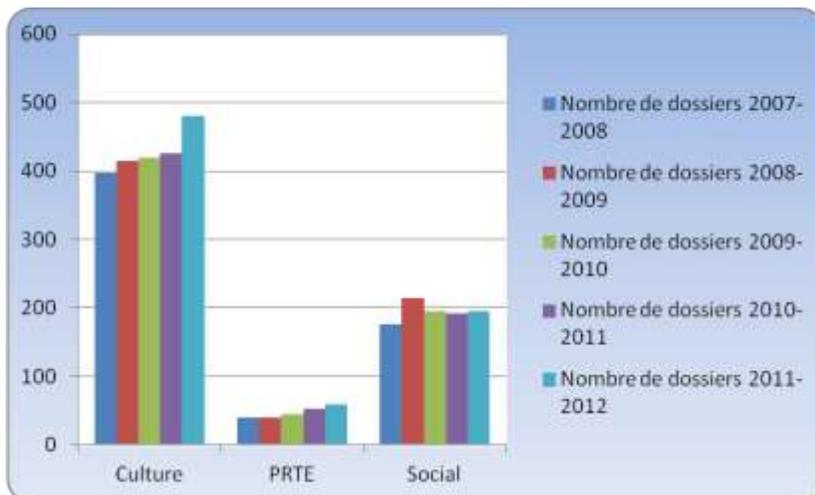
## 7. Evolution des demandes et des attributions de dons

Le nombre de dossiers traités par le Conseil de Fondation ne cesse de croître. Il atteint pour cet exercice 731.

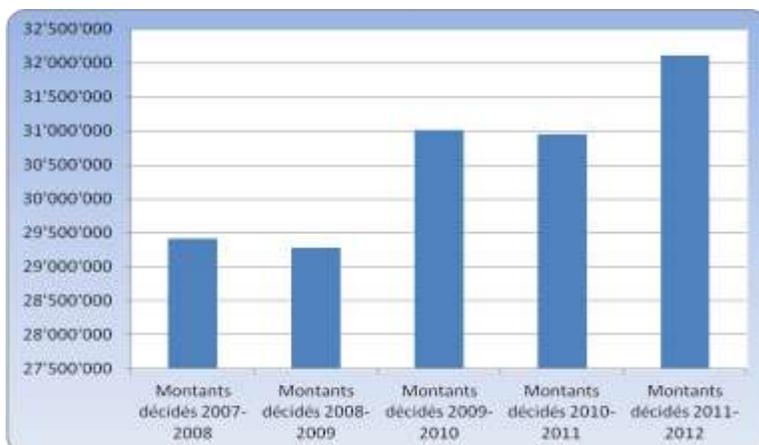
En cinq ans, il a augmenté de 119 dossiers (soit une progression de 16%).



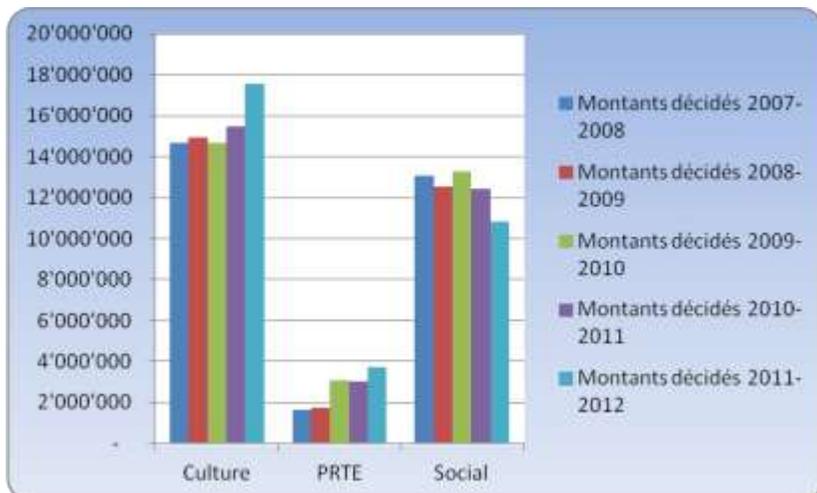
S'agissant du type de demandes, l'augmentation la plus importante est dans le domaine culturel, le nombre de dossiers passe en un exercice de 426 à 480.



En ce qui concerne, le montant total des dons, il s'élève à CHF 32'116'220.- pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012.



Les dons attribués à la culture ont augmenté d'environ CHF 2,8 mios en 5 ans. En revanche, dans le domaine social, ils ont diminué et se montent à CHF 10'827'823.-.



Le détail des institutions soutenues ainsi que toutes les règles d'attribution sont consultables sur le site [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch).







**Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC)  
Commission vaudoise de répartition de la Loterie Romande  
Rue St-Martin 9 - 1003 Lausanne  
Tél. : 021/351.00.65 / Fax : 021/ 351.00.66  
E-mail : [vd@entraide.ch](mailto:vd@entraide.ch)  
Site internet : [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch)**